

Interview de la Directrice d'École et des Responsables du Péri-scolaire.

Laurie Chapoutier : Bonjour Madame Klein, vous êtes la directrice de l'École de Hégenheim. Madame Runser, vous vous occupez du Péri-scolaire pour Hégenheim. Merci à vous deux d'avoir accepté de répondre à mes questions.

Tout d'abord, pouvez-vous me dire si lors de la rentrée scolaire, les conditions sanitaires vous ont permis d'accueillir tous les enfants ?

Séverine Klein : Pour l'Éducation Nationale le protocole a été publié le 27 août, alors que les enseignants faisaient leur pré rentrée le 28 août. Le directeur d'école n'avait donc que très peu de temps pour préparer les documents, et les conditions de retour en collectivité des enseignants et des enfants. Ce protocole s'ajoute à une longue liste de tâches de rentrée. De plus, dans ce protocole de nombreuses interprétations restent possibles particulièrement en matière de brassage.

Voici le texte :

« La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. »

En conclusion, le brassage n'est plus obligatoire, mais quand même nous devons faire attention, et cela est un exemple d'incohérence parmi tant d'autres.

En équipe, nous avons fait le choix de limiter au maximum le brassage pour assurer au mieux la sécurité de tous. Le protocole de l'école a ensuite été validé par l'inspectrice de circonscription.

Virginie Runser : Au niveau du péri-scolaire, nous avons également pu accueillir tous les enfants inscrits tout en tenant compte des contraintes sanitaires que nous devons mettre en œuvre à la rentrée : la limitation du brassage entre les enfants, les consignes de fonctionnements pour le partage du matériel lors des activités, le nettoyage des mains, la désinfection des locaux, le port du masque obligatoire pour le personnel...

Nous avons ainsi limité le brassage des enfants en formant des groupes définis de 3 ou 4 classes en fonction de l'organisation des locaux : chaque salle du péri-scolaire et de l'annexe (ancienne mairie) a été affectée à un groupe et les locaux ont été réorganisés. Ainsi, le matériel mis à disposition des enfants (jeux, matériel pédagogique, coin lecture...) a été réparti dans chaque salle qui accueille un groupe. De même la cour du péri-scolaire est séparée en 2 et réservée aux 60 enfants accueillis au rez de chaussée, chaque côté étant réservé à un groupe. Les 75 enfants accueillis dans les étages doivent, eux, se partager la cour de l'école. Un groupe de 30 Petites Sections /Grandes Sections est accueilli à l'ancienne Mairie et peut jouer sur le parvis de l'église ou dans la salle du RDC.

Un gros travail de réorganisation des locaux à faire le jour de la pré-rentrée en plus de toutes les préparations d'activités (les accueils de loisirs ayant fonctionné tout l'été). A noter qu'en complément de cela, une salle supplémentaire doit être réservée à l'accueil d'un éventuel cas de suspicion COVID....

LC : Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ces protocoles. J'imagine que étant régis par le même Ministère, vous devez suivre le même protocole.

VR : Et bien non, même si nous dépendons du même Ministère, les rédacteurs de protocole ne se concertent à priori pas et nous avons des consignes parfois différentes...

SK : En effet, les protocoles sont différents en matière de gestion des cas contacts ou positifs. Ainsi, à l'Éducation Nationale, si un enfant est malade et/ou il est considéré comme cas contact, une attestation sur l'honneur des parents est suffisante pour revenir à l'école. Je ne peux demander aucun certificat médical ou la copie du test PCR négatif. Heureusement, les parents sont compréhensifs et sans que je le demande, ils fournissent la copie du test PCR négatif.

Au périscolaire, pour qu'un enfant puisse réintégrer la collectivité il doit avoir fait un test PCR et il doit être négatif.

De plus, il est très difficile de communiquer sur ce point avec les parents, car les procédures changent très souvent voire d'une journée à l'autre. Ainsi, ce que je viens de vous énoncer ne sera peut-être plus vrai au moment de l'édition du bulletin municipal.

LC: Intéressant, vous pouvez m'en dire plus?

VR : un exemple parmi tant d'autres

Au mois de septembre, en périscolaire, un enfant suspecté COVID, ne pouvait revenir qu'avec un certificat médical obligatoire, ce qui n'était pas le cas pour l'école... Les médecins du secteur ont été pris d'assaut et cela a été très compliqué à gérer !

Puis 1 mois après la rentrée, lorsqu'un enfant est suspecté de Covid, il ne peut revenir au Périscolaire qu'avec un test PCR négatif ou après une éviction de 7 jours mais plus besoin de certificat médical) ! Pour l'école, comme Mme Klein vient de vous le dire c'est une attestation sur l'honneur des parents qu'il faut (attention, je crois qu'il faut justifier être allé chez le médecin...)

Ce flou est très difficile à gérer de part et d'autre :

- un enfant peut être autorisé à revenir à l'école, mais pas au péri !!!
- de nombreux animateurs ont eux-mêmes des enfants, scolarisés et sont donc soumis aux mêmes contraintes que toutes les familles (si leur enfant a la toux, il doit également respecter la procédure... mais de ce fait, sera absent pour travailler et cela rajoute une contrainte supplémentaire pour les équipes)

LC: je comprends du coup la difficulté de mise en place des mesures sanitaires et de l'incompréhension de certains parents devant des situations compliquées... Peut-on dire que maintenant tout est en place et que l'organisation est bien rodée ?

SK : ce serait le cas si le protocole ne changeait pas si fréquemment....

VR : Les consignes changent à peu près tous les 5 jours... et bien sûr une fois pour l'école. Puis quelques jours après pour le périscolaire... Bien entendu, ces informations sont transmises le vendredi soir à 18h30. Ainsi, il n'est plus possible pour nous de joindre nos autorités de tutelles (Jeunesse et Sport, DDCSPP) pour avoir des informations. Les consignes transmises par la Préfecture peuvent même être en contradiction avec le protocole sanitaire qu'ils ont eux-mêmes validé et transmis, ce qui ne facilite pas la tâche des équipes sur le terrain.

LC : Vraiment ? Combien de protocoles sanitaires différents avez-vous dû appliquer depuis le début de la crise sanitaire et notamment depuis le premier retour des enfants en mai ?

SK : Pour l'école, 4 protocoles depuis mai mais de nombreux changements de procédures de gestion des cas contacts et positifs. Il est impossible de les compter tellement ils sont fréquents.

VR : au péri :

Protocole du 12 mai pour la reprise du 11 mai

Protocole du 17 juillet pour le fonctionnement des Centres Aérés d'Été (qui étaient ouverts à compter du 6 juillet)

Protocole du 11 septembre.... Pour la rentrée du 1er septembre !!

LC : Impressionnant... Si je compte bien vous n'avez en général que très peu de temps pour mettre en œuvre ces protocoles qui arrivent après les dates théoriques d'exécution ?

VR : En effet, les protocoles arrivent généralement entre 2 à 10 jours après la demande de mise en œuvre de nouvelles consignes. C'est donc très compliqué pour les équipes de s'adapter en permanence et de se projeter : comment organiser des programmes d'activités pour les vacances, les mercredis sans savoir si la sortie ou l'animation que nous allons réserver et payer pourra être maintenue compte tenu de la situation sanitaire ?

Tous les matins depuis mai dernier, c'est l'attente Et le fonctionnement est revu au jour le jour en fonction des informations transmises par les familles dans la nuit, ou le matin, par l'école, les élus ou le gouvernement.

Depuis le mois de mai 2020, chacun donne beaucoup, voire énormément de soi : Monsieur le Maire, Mme Garzia et leur équipe d'adjoints, Mme Schillinger (Sénatrice) sont sans cesse sollicités pour aller à la pêche aux informations et chaque membre de l'équipe d'animation est contraint de s'adapter pour faire fonctionner le service avec l'ensemble de ces contraintes.

Les soirées et les week-ends ressemblent plutôt à des conférences téléphoniques qu'à des temps de repos.

SK : Par exemple pour l'école, le mail du dernier changement de procédure est tombé un matin à 7h35 avec pour application immédiate.

LC: on comprend mieux toute la difficulté à laquelle vous devez faire face et la fatigue que vous devez très certainement ressentir. Comment tenez-vous ?

SK: le sourire des enfants, la passion pour notre métier, l'espoir que la situation redeviendra normale bientôt et que l'on pourra de nouveau se concentrer sur notre cœur d'activité. Tout cela nous fait tenir, mais oui nous sommes très fatigués, car aucun jour de répit ni mercredi, ni samedi ni dimanche c'est du 7/7 depuis le 19 août !

VR : Nous profitons de chaque occasion "sanitairement possible" pour faire tout ce que nous pouvons : les anniversaires, les activités cuisine, sport, des sorties, pique-niquer, jouer ...Les enfants ne se plaignent pas, sont heureux de se retrouver même si tous doivent composer avec les contraintes d'organisation des locaux et des cours de jeux. Ils sont souriants et les équipes sont à leur écoute pour discuter de ce qui se passe.

Nous collaborons activement avec l'école et bénéficions d'un soutien indéfectible des élus de notre commune ce qui est très important pour nous. De nombreux parents également sont respectueux de toutes ces contraintes et comprennent que nous faisons vraiment de notre mieux pour rendre possible tout ce qui peut l'être.

LC : Un grand MERCI pour ces notes positives malgré les difficultés évidentes d'exercer vos métiers sereinement. Je vous remercie pour le temps que vous m'avez consacré et pour tout le travail formidable que vous faites pour les enfants de la commune.